

UNIVERSITÉ DE DIJON

COURS INTERNATIONAL
DE VACANCES



FACULTÉ DES LETTRES
ET DES
SCIENCES HUMAINES

3 JUILLET - 26 AOUT 1967

UNIVERSITÉ
DE DIJON

FACULTÉ
DES LETTRES
ET DES
SCIENCES
HUMAINES

DIJON

Capitale de la Bourgogne, à moins de trois heures de Paris par chemin de fer, Dijon, ville de 150.000 habitants, siège de l'Université, se recommande à l'intérêt des Etudiants étrangers par ses richesses artistiques, ses monuments — témoins d'une Histoire glorieuse — sa gastronomie, les vins illustres de la Côte, son développement économique, ses Fêtes internationales de la Vigne, son Festival des Nuits de Bourgogne, sa Foire Gastronomique.

Le Cours International de Vacances s'efforce de rendre le séjour des Etudiants tout à la fois fructueux et agréable. Son organisation, comme la qualité et la variété de l'enseignement qu'il dispense et les relations qu'il établit avec la population de la Ville et de la Région, le recommandent aux Etudiants désireux de mettre à profit toutes les occasions de se perfectionner dans la langue et de mieux connaître la civilisation française.

COURS
INTERNATIONAL
DE VACANCES

II ORGANISATION DES COURS

1 A QUI S'ADRESSENT-ILS ?

Aucune condition d'âge, ni de diplômes, ni d'études préalables.

Les Cours audio-visuels (voir plus loin) s'adressent uniquement à des débutants ou à des Etudiants n'ayant qu'une connaissance extrêmement faible de la langue.

Les autres cours, à caractère traditionnel, demandent, au degré élémentaire, la possession d'un certain vocabulaire (minimum 500 mots) et des notions sommaires de grammaire. Sauf cas exceptionnels à soumettre au Directeur, l'âge minimum requis est 17 ans.

Ces cours s'adressent aux Elèves des Lycées, des Ecoles normales d'Instituteurs, des Ecoles et Instituts techniques et aux Etudiants des Facultés, ainsi qu'aux Professeurs de français pour qui des classes spéciales sont organisées (plus de 170 professeurs et instituteurs en 1966) et aux personnes qui, exerçant des fonctions dans l'Administration, l'Armée, le Commerce, l'Industrie, etc..., de leur pays, ou bien s'intéressant aux Arts et à l'Histoire, désirent accroître, réviser ou revivifier leurs connaissances en français et se familiariser avec la civilisation de notre Pays.

2 MATIÈRES ENSEIGNÉES

LITTÉRATURE. Explication de textes. Orthographe. Grammaire. Phonétique. Stylistique. Orthophonie.

Psycho-linguistique. Correction au magnétophone. CIVILISATION FRANÇAISE, ART ET HISTOIRE de Bourgogne. Audition de disques (Théâtre. Poésie). COURS DE VOCABULAIRE ET DE CONVERSATION (par petits groupes). Cours de Diction et d'Art dramatique.

TRADUCTIONS : allemand, anglais, italien, danois, néerlandais (pour cette dernière langue, en août seulement). CLASSES SPÉCIALES POUR PROFESSEURS (auxquelles peuvent être admis les Etudiants qui se destinent à l'enseignement ou de qui le niveau est élevé). Pédagogie. Séminaire hebdomadaire de Psycho-linguistique. Séminaire hebdomadaire d'Enseignement audio-visuel.

COURS SPÉCIAL AUDIO-VISUEL (Méthode Hachette : « En France comme si vous y étiez »).

et CLASSE SPÉCIALE DE SIXIÈME (Adaptation audio-visuelle du 1^{er} volume Mauger).

Cours de FRANÇAIS ACCÉLÉRÉ.

Nombre d'heures : selon les degrés, entre 20 et 25 par semaine.

L'Etudiant compose son emploi du temps à son gré.

3 DEGRÉS

L'enseignement traditionnel et l'enseignement audio-visuel comportent plusieurs degrés.

A. - Enseignement traditionnel :

— Le Premier Degré est organisé de façon scolaire, selon un horaire, un

tableau des Cours auxquels les Etudiants, sans qu'il leur en soit fait une obligation absolue, ont intérêt à se conformer.

Ce premier degré comporte cinq divisions correspondant au niveau des Etudiants.

a) *Elémentaire* : Classes de Cinquième et de Quatrième ;

b) *Moyen* : Classes de Troisième, Seconde et Première. Chacune de ces classes est généralement dédoublée, pour des raisons d'effectifs, en classes rigoureusement parallèles. (Ex. : il n'y a aucune différence de niveau entre la Première A et la Première B.)

— Le Degré Supérieur (auquel est rattaché dans certaines disciplines le Cours spécial pour Professeurs) s'adresse à ceux qui comprennent bien et parlent assez couramment la langue. Organisé de façon moins rigide que le Premier Degré, il laisse aux Etudiants la possibilité de choisir parmi les nombreux cours qui sont professés.

B. - Enseignement audio-visuel et Français accéléré :

— La Classe de Sixième s'adresse à des débutants et travaille sur l'adaptation audio-visuelle du Premier livre Mauger (vues fixes et laboratoire). Groupe de travail de 12 étudiants.

— Le Cours audio-visuel emploie la Méthode « En France comme si vous y étiez » (Hachette, éd.) ;

Comprend trois niveaux (voir p. 7) ; Travaille sur films et bandes (laboratoire et magnétophone). L'enseignement audio-visuel est complété par un enseignement traditionnel (lecture, dictée, rédaction, grammaire, conversation).

— Le Cours de Français accéléré s'adresse à ceux qui débutent dans l'étude de la langue et recherchent des résultats immédiats d'ordre pratique.

C. - Comment choisir ?

— Soit en suivant, le premier jour, plusieurs classes afin de juger de leur niveau.

— Soit en demandant à passer l'examen (*facultatif*) d'orientation. Dans ce cas, l'indiquer sur le *Bulletin d'inscription*. Seuls les étudiants ayant rempli cette formalité pourront se présenter à l'examen d'orientation.

4 AUTRES ACTIVITÉS

Chaque semaine, quatre CONFÉRENCES de culture générale sont données soit par des Professeurs de l'Université, soit par des personnalités hautement qualifiées par leurs titres et leurs travaux.

Cinéma : Trois séances par semaine (Un grand film - Des documentaires). Séances de chant choral (airs populaires français) et Séances de danses folkloriques. Les Etudiants donneront fin juillet une fête au cours de laquelle ils présenteront le folklore de leur Pays (apporter costumes et instruments, si possible).

Visites de la Ville. Visite des Musées. Visites d'entreprises.

COURS DE PATISSERIE ET DE CUISINE BOURGUIGNONNES.

Activités sportives. (Se munir de l'équipement, notamment pour l'équitation.)

Le samedi, *Excursions dirigées*, offrant un intérêt artistique, touristique, archéologique ou littéraire.

EXCURSIONS DE 1967

Autun et le Morvan • Vézelay • Clos de Vougeot (gratuite) • Beaune et le vignoble • Tournus, Brancion, Cluny, Saint-Point • Genève • Tournus et Brou • Epoisses, Fontenay et Semur • Ballon d'Alsace et Ronchamp • Besançon et la Franche-Comté.

En 1967, outre ces excursions et quelques autres (consacrées notamment aux vins de Bourgogne et à la gastronomie), seront organisés deux VOYAGES A PARIS d'une durée de quatre jours (avec visite de Versailles et de Fontainebleau). Dates fixées : 29, 30, 31 juillet et 1^{er} août pour le premier ; 3, 4, 5 et 6 août pour le second. Nombre

des participants limité à 60. Prix approximatif (tout compris) : 200 F. (Il est conseillé de s'inscrire par correspondance pour ce voyage, à condition d'accompagner l'inscription d'un versement de 200 F. Les participants âgés de moins de 21 ans devront fournir une autorisation de leurs parents. *Noter que ce voyage s'adresse uniquement aux Etudiants qu'intéressent l'Art et l'Histoire.*)

RÉCEPTIONS. — Huit réceptions sont données par la Municipalité, la Chambre de Commerce, la Presse dijonnaise, le Comité de la Foire gastronomique, l'Association Bourgogne-Rhénanie-Palatinat, le Comité Bourgogne (danses folkloriques), la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, la Commanderie des Cordons bleus, etc... Le Cours de Vacances procure des échanges de conversation et permet aux Etudiants de nouer des relations avec des habitants de la Ville ou de la Région.

DIMANCHE A LA CAMPAGNE. Les Etudiants possédant une connaissance du français qui leur permet de converser auront la possibilité de passer un dimanche dans une famille habitant la campagne (Dates retenues en principe : 23 juillet et 20 août).

5 COMMENT S'INSCRIRE ?

Les Cours commencent le lundi 3 juillet et se terminent le samedi 26 août. Ils s'étendent donc sur huit semaines, sans aucune redite. Mais les Etudiants peuvent séjourner moins longtemps et commencer à la date qui leur convient.

PRIX : 1° Droit d'inscription : 20 F.

2° Droits de cours (cours, conférences, cinéma, activités diverses, A L'EXCLUSION DES EXCURSIONS :

Pour 8 semaines : 200 F
Pour 6 semaines : 160 F
Pour 4 semaines : 120 F

Aucune inscription n'est prise pour moins de 4 semaines ; les Etudiants qui séjournent seulement 2 ou 3 semaines doivent acquitter ce droit minimum de 120 F. *Les sommes versées demeurent acquises.*

LES DROITS DOIVENT ETRE ACQUITTÉS POUR LA DURÉE INDICUÉE SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION. AUCUNE MODIFICATION N'EST ACCEPTÉE ULTÉRIEUREMENT.

SUPPLÉMENT pour le cours audio-visuel (effectif limité à 3 groupes de 16 Etudiants) et la classe spéciale de sixième.

Pour 8 semaines : 120 F
Pour 6 semaines : 90 F
Pour 4 semaines : 60 F

Pour s'inscrire, renvoyer les Bulletins inclus (pages 8 et 9).

Joindre : 1° Trois photographies.

2° La somme de 20 F (droit d'inscription).

L'inscription n'est officielle qu'à la réception de cette somme. Envoyer un mandat international ou un chèque bancaire (de préférence payable en France) ainsi libellé :

**COMITÉ DE PATRONAGE DES ETUDIANTS ÉTRANGERS,
36, rue Chabot-Charny, DIJON.
Chèque postal : 10-14-16 Dijon.**

Le certificat d'inscription est adressé par retour.

3° Deux coupons-réponse internationaux.

Utilité du Certificat : Il est délivré des billets d'aller et retour aux Etudiants étrangers âgés de 16 ans et moins et de 28 ans au plus, inscrits à une Université étrangère et venant suivre des Cours universitaires de vacances en France.

Ces billets sont valables du point d'entrée en France (frontière ou port maritime, mais non aéroport) au siège de l'Université et retour. Ils sont délivrés, sur demande, aux gares frontalières en France et dans les bureaux

de la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.) à l'étranger ; la réduction est de 30 pour 100. Demandez cette réduction à l'aller. Votre certificat d'inscription facilitera cette opération. *Vous ne pourrez pas obtenir de réduction sur votre seul billet de retour.*

6 SANCTION DES COURS

Le Diplôme délivré par les Cours de Vacances de l'Université comporte deux degrés.

Premier degré correspondant aux classes de Troisième, Seconde et première.

A FORMALITÉS A REMPLIR POUR LE LOGEMENT

1° Logement en Résidences Universitaires :

Si vous avez demandé votre admission dans l'une des Résidences Universitaires, un certificat de réservation de chambre vous sera envoyé ainsi que le règlement intérieur des résidences ; à votre arrivée à Dijon, vous devrez vous rendre à l'adresse indiquée sur le certificat, présenter celui-ci et fournir une photographie d'identité.

Le loyer est payable d'avance, à l'arrivée, en monnaie française.

L'attention des Etudiantes est attirée sur l'article 5 du Règlement ainsi conçu : « La porte des pavillons réservés aux jeunes filles est définitivement fermée les jours de semaine à minuit, le samedi et le dimanche à une heure du matin. Des autorisations de rentrée plus tardive peuvent exceptionnellement être accordées par le Directeur

Degré supérieur correspondant au Degré supérieur des Cours.

Droit d'inscription : 10 F.

Dates : 1^{re} session. — Fin juillet.

2^e session. — Mi-août.

3^e session. — Fin août.

Les Etudiants des Cours audio-visuels (Degrés Moyen et Supérieur) peuvent passer un examen spécial sanctionné par le *Certificat de français* (audio-visuel).

Certificat d'assiduité. — Les Etudiants qui ne se présentent pas aux examens peuvent retirer, sur leur demande, un certificat d'assiduité (2 F).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

de la Cité, aux jeunes filles qui en font la demande à l'avance. »

2° Logement en ville :

Si vous désirez loger en ville ou prendre pension dans une famille, veuillez vous rendre à votre arrivée à Dijon au Service du Logement, Bureau 16, Cité Universitaire, 3, rue Docteur-Maret, où plusieurs adresses vous seront communiquées pour que vous choisissiez vous-même la chambre ou la pension qui vous conviendra. A cette époque de l'année, si les possibilités de prendre pension dans une famille sont rares, par contre, il n'est pas difficile de trouver une chambre en ville ; c'est pourquoi nous ne retenons rien par correspondance, ce qui évite des déceptions.

Pendant la durée de vos recherches et dans la mesure des places disponibles, vous pourrez loger en Résidence Universitaire. De toute façon, votre logement sera assuré.

Voici, à titre indicatif, les prix pratiqués en ville :

— prix d'une chambre pour un mois : de 140 à 220 F ;

— prix des pensions : entre 17 et 25 F par jour.

Le Service du Logement fournit des indications, mais ne saurait engager sa responsabilité dans les accords entre Étudiants et propriétaires de chambres ou de pensions.

Bulletin de logement :

Quand vous aurez rempli le bulletin de logement de la page 9, veuillez l'envoyer au *Directeur du Cours international de Vacances*, 36, rue Chabot-Charny - 21 DIJON.

B ACCÈS AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Si vous désirez prendre vos repas au Restaurant Universitaire, vous devrez vous faire établir une carte spéciale au secrétariat de la Résidence Universitaire de Montmuzard, boulevard Gabriel, pavillon Bossuet, où vous devrez présenter votre *certificat d'inscription* aux Cours et une photographie d'identité.

C AVIS AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Dans les cinq jours qui suivent votre arrivée, vous êtes priés de vous présenter au Service d'Accueil aux Étudiants Étrangers, bureau 60, Cité Universitaire, 3, rue Docteur-Maret.

D PRÉCISIONS RELATIVES AU COURS

1^o A votre arrivée à Dijon, par le train, renseignez-vous à la gare même, au Bureau de l'Office du Tourisme. Si vous arrivez à une heure *très tardive*, et que vous soyez logé aux Résidences Universitaires, demandez à passer la nuit à la salle de repos de la gare. Des instructions écrites vous seront données par le Service du Logement au sujet des permanences auxquelles vous pourrez vous adresser : La Rési-

dence Universitaire (pavillons du boulevard Gabriel et pavillons du boulevard Mansard) est desservie par l'autobus 11 (onze). *Voir plan.*

Direction et Secrétariat du Cours International :

Jusqu'au 25 juin 1967 : 36, rue Chabot-Charny. Tél. 32.15.21.

Après le 25 juin 1967 : Faculté des Lettres, Campus Universitaire, boulevard Gabriel. Tél. 32.67.01.

Heures d'ouverture : de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Le samedi, permanence de 9 à 11 heures et de 15 à 17 heures.

Les Bureaux sont ouverts *exceptionnellement* :

Samedi 1^{er}, dimanche 2, samedi 29 et dimanche 30 juillet, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Présentez-vous pour acquitter les droits et retirer votre carte munie de votre certificat d'inscription et d'argent français.

2^o Le Cours International de Vacances n'accorde pas de bourses.

Les intéressés sont priés de s'adresser à M. le Conseiller culturel près l'Ambassade de France dans leur Pays, pour obtenir les renseignements concernant les conditions et les formalités d'octroi.

3^o Quelques recommandations :

— Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse (caractères d'imprimerie).

Précisez : Monsieur, Madame ou Mademoiselle.

— Demandez tout renseignement complémentaire à : Monsieur le Directeur du Cours International de Vacances de l'Université, 36, rue Chabot-Charny - 21 DIJON.

Joindre un COUPON-RÉPONSE INTERNATIONAL (pour une réponse PAR AVION, deux ou trois coupons selon le Pays habité par l'Étudiant).

DIJON sera heureux de vous accueillir.

*Le Directeur
du Cours International*

COURS AUDIO-VISUEL

TRÈS IMPORTANT

Le Cours audio-visuel (Méthode Hachette : « EN FRANCE, COMME SI VOUS Y ÉTIEZ ») comporte trois degrés :

Elémentaire : Intéresse ceux qui n'ont jamais étudié le français ou qui ne possèdent que des connaissances sommaires.

Moyen : Pour les Étudiants qui possèdent un vocabulaire de cinq à six cents mots et connaissent les règles de grammaire les plus importantes.

Supérieur : Pour les Étudiants ayant déjà une certaine connaissance de la langue, mais manquant de pratique.

Les effectifs sont strictement limités.

Les inscriptions ne peuvent être reçues que dans la limite des places disponibles. L'enseignement comporte chaque jour une séance de laboratoire et une séance de correction au magnétophone.

Chaque groupe de travail compte au maximum 15 étudiants.

N. B. — L'inscription entraîne la perception d'un droit supplémentaire et ne peut être annulée.

KURSUS NACH DER AUDIO-VISUELLEN METHODE

SEHR WICHTIG

Dieser Kursus (« EN FRANCE, COMME SI VOUS Y ÉTIEZ », Hachette) besteht aus drei Stufen :

Unterstufe : Für diejenigen bestimmt, die nie französisch gelernt haben oder nur ganz geringe Kenntnisse der Sprache besitzen.

Mittelstufe : Eignet sich für diejenigen, die einen Wortschatz von etwa 5 bis 600 Wörtern beherrschen und schon die wichtigsten grammatischen Regeln kennen.

Oberstufe : Für diejenigen, die eine theoretische Kenntnis der Sprache haben, denen aber die Praktik fehlt.

Die Zahl der Teilnehmer ist ausserst beschränkt.

Die Einschreibungen können nur erfolgen soweit zur Verfügung stehende Plätze noch offen sind.

Das Programm besteht täglich aus einem Unterricht im Laboratorium, und einem Unterricht mit Verbesserungen auf Tonband.

Jede Arbeitsgruppe zählt höchstens 15 Studenten.

N. B. : Für die Einschreibungen, die nicht nachträglich annulliert werden können, werden zusätzliche Gebühren erhoben.

AUDIO-VISUAL COURSE

MOST IMPORTANT

The Audio-Visual Course (Hachette Method " IN FRANCE AS IF YOU WERE THERE ") consists of three levels :

— **elementary** : designed for those who have never studied French or who possess only a very limited knowledge of it.

— **intermediate** : for those students who possess a vocabulary of five to six hundred words and who are familiar with the basic rules of grammar.

— **superior** : for those students already having a substantial knowledge of the language but who are lacking in practice.

Enrollment is strictly limited.

Only registrants for whom places are available can be accepted.

The daily instruction consists of one laboratory session and one session of tape recorder correction.

Each class will be strictly limited to a maximum of 15 students.

N. B. : Registration involves the payment of an additional fee and cannot be cancelled.

UNIVERSITÉ DE DIJON

COURS INTERNATIONAL DE VACANCES

3 JUILLET - 26 AOUT 1967

Bulletin d'Inscription

A RÉDIGER EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

3 PHOTOS

FORMAT

PASSEPORT

Je, soussigné(e) (Monsieur, Madame ou Mademoiselle) (1)

Nom de Famille :

Prénoms :

Adresse ou adresse des parents :

Né(e) le à (ville)

Nationalité :

Etudiant(e) à l'Université ou au Lycée de

ou profession :

Déclare m'inscrire au Cours de l'Université de Dijon pour une durée
de semaines, du (arrivée)

..... au (départ)

Je verse la somme de 20 F par mandat-carte (1) - par chèque (1).

ou

Je désire suivre le Cours audio-visuel (1).

Je désire suivre la Classe spéciale de Sixième (1).

Je désire passer l'examen d'orientation (1).

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.

UNIVERSITÉ DE DIJON

Faculté des Lettres

COURS INTERNATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES
DE VACANCES

Service du Logement

ANNÉE 1967

Bulletin de Logement

Je, soussigné(e) (Monsieur, Madame ou Mademoiselle)

Nom de Famille :

(En majuscules d'imprimerie)

Prénoms :

Adresse :

Nationalité :

Né(e) le à

Durée du séjour : du (arrivée) au (départ) 1967.

Pendant la durée de mon séjour, je disposerai d'un véhicule (automobile, motocyclette, vélomoteur, bicyclette) (1).

1^o Désire que le Service du Logement me réserve une chambre dans l'une des Résidences ou Cités Universitaires (1).

2^o Désire avoir une chambre dans une famille. (Prix maximum envisagé : Francs par mois).

3^o Désire être en pension complète (chambre et repas) dans une famille (1). (Prix maximum envisagé :

4^o Je réglerai moi-même la question de mon logement (1). Francs par jour).

Signature :

(1) (Rayer les mentions inutiles).

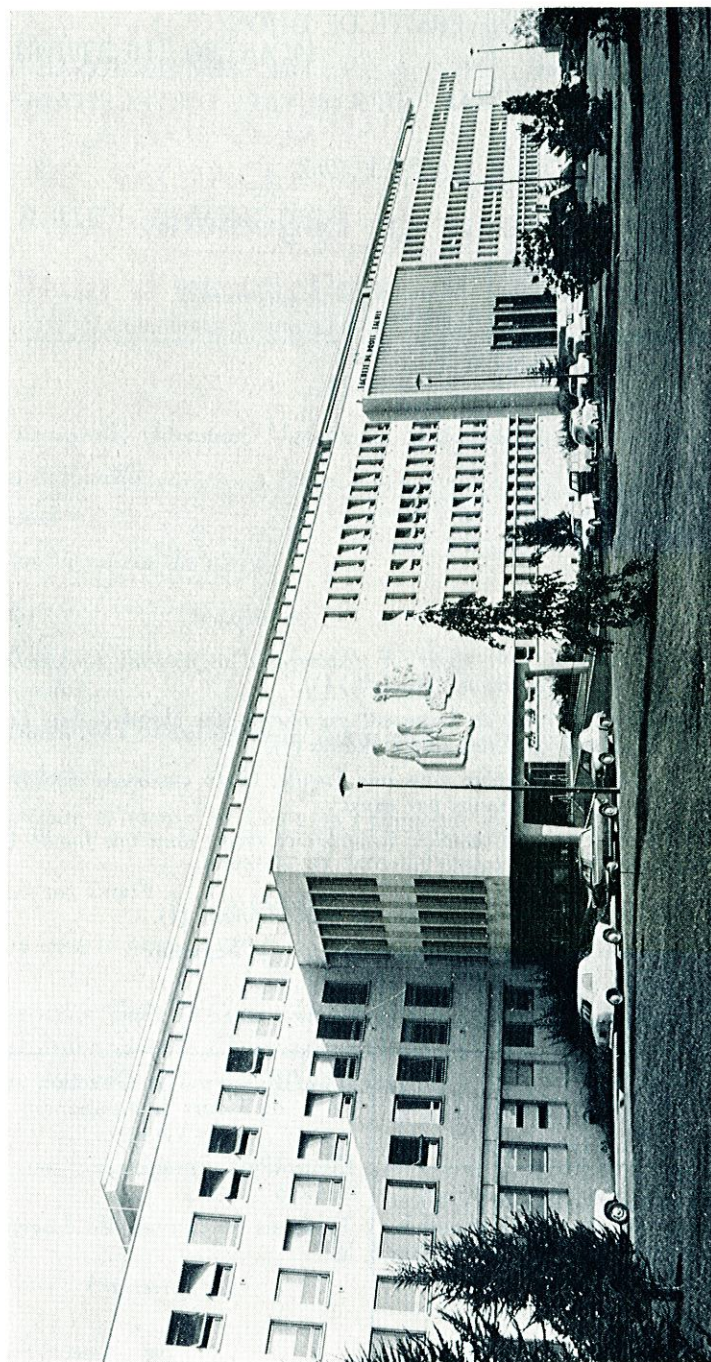
Ce Bulletin doit être joint au
Bulletin d'inscription adressé à la
Direction du Cours.

Pour permettre l'envoi du Certificat
de réservation de votre chambre,
ayez l'obligeance de joindre un
coupon-réponse international.

Réservé à la Direction
du Cours International
de Vacances

Inscription enregistrée sous le
numéro
Transmis au Service du Logement
le 1967.

Le Directeur :



Les nouvelles Facultés (Droit et Lettres) où ont lieu les Cours.

Cliché C.R.D.P. Dijon

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

C. R. O. U. S.

3, rue Docteur-Maret - DIJON

Téléphone : (80) 32.36.30

TARIF DES HÉBERGEMENTS PENDANT LES GRANDES VACANCES 1967

	<i>Etu- dians</i>	<i>Univer- sitaires (1)</i>
	F	F
Prix d'un repas : de l'ordre de.....	4	4
Prix d'une chambre pour une nuit.....	7	7 (2)
Prix d'une chambre pour un mois.....	100	130 (2)
Prix d'une chambre pour six semaines..	150	195 (2)
Prix d'une chambre pour huit semaines.	200	260 (2)

Toutes les chambres sont à une seule personne.

(1) Est considéré comme universitaire tout résident âgé de plus de 35 ans.

(2) Au moment où cette notice est imprimée, les prix définitifs ne sont pas encore fixés.
Une augmentation des tarifs est prévisible (de 10 à 15 % maximum).

Les Etudiants sont logés à la Résidence Universitaire de Montmuzard, boulevard Gabriel, DIJON.

Les Etudiantes sont logées à la Résidence Universitaire, Pavillons du boulevard Gabriel ou Pavillons du boulevard Mansard, DIJON.

A PARTIR DU 25 JUIN
L'E SECRÉTARIAT DU
COURS INTERNATIONAL
DE VACANCES FONCTIONNE
A LA FACULTÉ DES LETTRES
CAMPUS UNIVERSITAIRE
BOULEVARD GABRIEL
TÉL. (80) 32.67.01

CAMPUS UNIVERSITAIRE MONTMUZZARD

RÉSIDENCES

COURS INTERNATIONAL DE VACANCES

Pour se rendre au CAMPUS UNIVERSITAIRE DE MONTMUZZARD

prendre l'Autobus 11 à la gare S.N.C.F. ou place Darcy, devant le « BIEN PUBLIC », descendre « FACULTÉ des SCIENCES ». Avec une voiture personnelle, prendre l'itinéraire pointillé.

Pour le logement, s'adresser si on loge à la Résidence, au Secrétariat de la Résidence Universitaire de Montmuzzard (Pavillon BOSSUET). Tél. : 32.20.47. Si on loge en ville, au C.R.O.U.S., rue Docteur-MARET,

OUVRAGES UTILISÉS

En 1967, seront utilisés les ouvrages suivants :
COURS DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES
 (G. Mauger), Hachette, éditeur.

Tome I. — Classes de Sixième et de Cinquième.

Tome II. — Classes de Quatrième et de Troisième.

ET

DE LA LANGUE A LA CIVILISATION FRANÇAISES

(Alvernhe - Brunswick - Ginestier - Maillet), Didier, éditeur.

Tome III (en France). — Classes de Seconde et de Première.

Tome IV (Culture et Civilisation françaises). — Cours supérieur et cours Professeurs.

Dans le **Cours audio-visuel** :

EN FRANCE COMME SI VOUS Y ÉTIEZ (Hachette, éditeur).

Dans le **Cours de Français accéléré** :

LE FRANÇAIS ACCÉLÉRÉ (G. Mauger et M. Bruézière),
Hachette, éditeur.

Les livres d'allemand, d'anglais, d'italien, de danois et de néerlandais seront indiqués par les professeurs intéressés.

SÉANCE INAUGURALE

Lundi 3 Juillet à 16 heures. Amphithéâtre Pasteur,
Faculté des Sciences, sous la présidence de Monsieur
le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences
humaines.

Les Etudiants ont la possibilité de se faire adresser leur correspondance au

Secrétariat du Cours International de Vacances,

Faculté des Lettres,

Campus Universitaire,

6, boulevard Gabriel - 21 DIJON



Fête folklorique - Le groupe mexicain

Cliché Manieux, Dijon



Réception de la Commanderie des Cordons bleus et du Comité de la Foire gastronomique.
Les crêpes au cassis.

Cliché Manieux, Dijon

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1966-1967

Directeur : M. PRUNER, Professeur de Langue et Littérature françaises.

La Faculté des Lettres organise un enseignement spécial pour les Étudiants étrangers. Cet enseignement, comportant des cours et des exercices pratiques, prépare au Certificat pratique de Langue française 1^{er} degré, au Diplôme d'Études françaises 2^e degré, et au Diplôme supérieur d'Études françaises 3^e degré.

Les **cours spéciaux** qui préparent aux dits examens pour l'année scolaire 1966-1967 sont les suivants :

M. PRUNER, Professeur de Littérature française, Directeur des Cours spéciaux pour les Étudiants étrangers pendant l'année scolaire :
« Le théâtre en France au xx^e siècle ».

M. FOLZ, Professeur d'Histoire du Moyen Âge :
« La civilisation française au Moyen Âge et à l'époque moderne ».

M. MILNER, Professeur de Littérature française :
« L'évolution du roman français, de Flaubert à nos jours ».

M. BRUN, Professeur de Philosophie :
1^{er} semestre : « Descartes et Pascal ».
2^e semestre : « La situation de l'homme au xx^e siècle ».

M. GERMAIN, Professeur sans chaire de Littérature française :
« La poésie française, de Baudelaire à nos jours ».

M. THUILLIER, chargé d'Enseignement d'Histoire de l'Art :
« La peinture française depuis cent ans : problèmes et personnalités ».

M. GADILLE, Assistant d'Histoire contemporaine :
« La société française au xx^e siècle ».

M^{me} PAGOT, Maître-Assistant de Littérature française :
« Explications de textes classiques ».

M^{me} DONDAINE, Maître-Assistant de Philologie française :
Travaux pratiques : Grammaire et Langue française, groupe III.
Préparation au Diplôme du 3^e degré.

M^{me} DONDAINE, Maître-Assistant de Philologie française :
Travaux pratiques : Grammaire et Langue française, groupe II.
Préparation au Diplôme du 2^e degré.

M^{me} PRUNER, Professeur au Lycée Marcelle-Pardé :
Travaux pratiques : Grammaire et Langue française, groupe I.
Préparation au Certificat du 1^{er} degré.

M. LECOMTE, Maître-Assistant de Littérature française :
Orientation et consultation concernant le travail des Etudiants étrangers : Jeudi matin et mardi après-midi.

M. MARTY, Professeur au Lycée :
Travaux dirigés : 1 heure : Méthodes audio-visuelles.

Les Etudiants étrangers sont également invités à suivre les cours des différentes licences de la Faculté des Lettres, selon leur propre spécialité. Ceux qui obtiendront l'équivalence du baccalauréat pourront postuler le Certificat d'Etudes supérieures de Langue française. Les auteurs inscrits au programme de ce Certificat sont, en grande partie, expliqués dans les cours réguliers de la Faculté.

Les cours ont lieu pendant l'année scolaire, du 24 octobre au milieu de juin et sont répartis sur deux semestres. Ils sont ouverts à tous les étrangers et étrangères sans condition d'âge ni de grades, mais qui possèdent déjà une certaine connaissance de la langue française. Les Etudiants doivent être arrivés le 24 octobre à la Faculté.

Les frais d'études s'élèvent à 79 F pour un semestre, à 119 F pour 2 semestres. Les droits ne doivent pas être réglés par correspondance, ils doivent être payés à DIJON lors de l'inscription à la Faculté des Lettres. La carte d'étudiant donne droit à l'accès à tous les cours de la Faculté, à la Bibliothèque Universitaire et au Restaurant Universitaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

Secrétariat de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 2, boulevard Gabriel - 21 DIJON.

*Le Doyen de la Faculté des Lettres
et des Sciences humaines :*

J. LE GALL.